

## La pratique de la philosophie en prison : deux témoignages

Edith Deléage-Perstunski, professeure de philosophie, eperstunskideleage@orange.fr

Charles Boyer, professeur de philosophie

### 1) Témoignage d'Edith Deléage-Perstunski

Dans sa forme actuelle, l'atelier de philosophie a été créé en 2009 au Département 4 de la Maison d'arrêt Hommes de Fleury-Mérogis, par une professeure de philosophie, Niki Chabert,. Son but a été d'impulser et d'animer hebdomadairement une réflexion philosophique avec des détenus volontaires réunis en petit groupe.

Promouvoir la réflexion philosophique par l'étude de textes et d'auteurs de philosophie, c'est ce que je pratique à la maison d'arrêt de Fleury Mérogis, dans le cadre de l'association Lire c'est vivre, association qui, depuis 1987, aide au développement de la lecture en milieu carcéral avec un "cercle de lecture" dans chaque bâtiment. C'est Robert Badinter, en 1983, alors Ministre de la justice, qui le premier a inscrit au code de procédure pénale la culture comme droit de toute personne détenue: "Vive la vie", a écrit cet homme de paix qui a fait abolir la peine de mort en France. Il s'agit d'introduire dans l'univers mortifère des prisons, des portes pour la vie de l'esprit: des bibliothèques dans chaque prison, l'accès pour tous à la presse, et la libre expression des opinions.

Il s'agit bien d'une autre pratique de la philosophie que celle de l'enseignement. L'atelier philo n'a pas, selon les organisateurs de l'Association Lire c'est vivre, vocation à se substituer à l'Éducation nationale, seule habilitée à fournir un enseignement de philosophie à proprement parler. Et nous, les intervenants, prenons en compte le fait que les détenus ne sont ni des élèves, ni des étudiants, ni des membres d'une université du 3<sup>e</sup> âge...

Les détenus sont des hommes, adultes, de tous âges. Ils s'inscrivent volontairement à l'atelier, en début de saison. Nous ne connaissons pas leurs parcours. Leur participation aux séances est liée parfois au bon vouloir des gardiens qui vont les chercher dans leur cellule, parfois au fait qu'ils peuvent avoir un rendez vous au parloir, avec leurs proches. Leur assiduité n'est donc pas assurée .

Ainsi l'atelier de philosophie de Fleury Mérogis fonctionne depuis 7 ans... pendant 3 h une fois par semaine (le lundi après-midi), avec un intervenant, et cette année avec deux en alternance. Ce, avec une vingtaine de détenus volontaires. Le travail de réflexion se fait par l'étude de textes philosophiques et de textes anthropologiques.

Ces textes sont apportés aux détenus à chaque séance pour traiter un thème d'un philosophe ou un thème d'actualité. Par exemple en 2013 (l'année Sartre): "Le cogito sartrien et le rapport à Descartes"; "Sartre écrivain" (le style de Sartre), à partir de l'extrait de Nourritures; "La théorie de l'intentionnalité de la conscience", "La notion de situation et la liberté", "Réflexion sur la notion d'absence" (L'absence de Pierre); "Le sentiment existentiel de la "nausée".

Ce peut être aussi pour traiter un thème d'actualité. Ont été réfléchis ainsi en 2012 "La rumeur" et un extrait de La rumeur d'Orléans d'Edgar Morin ; "La preuve" et un extrait de La Critique de la raison pure de Kant ; " Le rire" et un texte de G. Steiner ( Pourquoi rire) ; "la révolte" et L'homme révolté de Camus.

Les textes sont lus soit par l'intervenant soit par un détenu volontaire . Ils sont analysés et soumis au commentaire et à la discussion .

Une fois dans l'année, deux journées sont consacrées à un philosophe ou un théoricien. Sont alors travaillés des textes de l'auteur choisi, rassemblés dans un florilège en forme d'abécédaire, qui est distribué aux détenus.

Ont été étudiés, chronologiquement, Darwin, Lévi-Strauss, Freud, Marx, Sartre, et en 2014 Michel Foucault.

Pendant ces deux journées il y a d'abord une conférence inaugurale. La présentation de la vie et de l'oeuvre de l'auteur y est faite par un universitaire (bénévole), spécialiste de ce dernier. Ce furent, respectivement, Michel Tort, Frédéric Keck, Elisabeth Roudinesco, Etienne Balibar, Alain Badiou, François Boullant ( en remplacement de Mathieu Potte-Bonneville , empêché).

Puis pendant deux demi-journées nous intervenons sur un thème choisi comme significatif de la problématique de l'auteur,

Nous sommes soucieux que les interventions soient accessibles aux détenus. Par exemple en 2011, (L'année Freud), nous avons traité "Freud et l'art", "Freud et la religion", "Freud et le rêve", Freud et la civilisation. Et en novembre 2015 (qui est l'année Platon), nous traitons "La Caverne", "Qui sont les sophistes ?", "Connais-toi toi-même", "Les mythes de Platon".

Les premières années, les détenus furent seulement ceux de l'atelier (une vingtaine). Depuis 2 ans, des détenus volontaires - soixante- de tous les départements assistent à la conférence inaugurale et participent par de nombreuses questions, visiblement très intéressés .

D'autre part, j'interviens ponctuellement dans l'atelier du lundi, et pour exemples, l'année Sartre, sur les thèmes "Sartre et le problème d'autrui", "Sartre, un théâtre de liberté et de situations". et l'année Foucault "Michel Foucault, un philosophe "engagé"?".

Les détenus sont impliqués de manière hétérogène : ils participent à l'explication de texte et à la discussion pour certains, en demandant des précisions, pour d'autres le plus souvent en questionnant les textes par rapport à l'actualité et /ou en lien avec leurs conditions d'incarcération.

Ils en retirent du goût pour la pratique de la philosophie, du moins c'est là l'enjeu pour nous, et c'est ce que nous pouvons supposer d'après les années précédentes, en voyant s'allonger les listes d'attente .

## II) Témoignage de Charles Boyer

Intervenant chaque année lors des Journées d'étude, et occasionnellement dans l'atelier philosophique du lundi après-midi, j'ai dernièrement été amené à intervenir de deux façons différentes face à deux publics différents. D'abord, lors d'une exposition dans le couloir menant à la bibliothèque du D5, j'avais proposé une séance de l'atelier sur le jugement esthétique. Ensuite, en vue de la préparation des deux journées d'étude sur Michel Foucault, j'ai répondu à la demande des autres bénévoles de l'association "Lire, c'est vivre", qui souhaitaient avoir une introduction à l'oeuvre de ce philosophe. A cela s'ajoute un exposé, dans le cadre de l'atelier, sur son Histoire de la sexualité. Ainsi, dans le cadre d'une petite "exposition"<sup>1</sup>, nous avons proposé aux détenus de l'atelier philosophique des extraits de l'Analytique du beau de Kant<sup>2</sup>. Très exactement les passages suivants : que me demande-t-on quand on me demande "si je trouve beau le palais que j'ai devant moi ? (&2) ; que signifient l'agréable, le beau et le bon ? Pour qui valent-ils ? (&5) ; enfin, la différence essentielle entre l'agréable et le beau (&7). L'intérêt de ces extraits est leur relative facilité de lecture et de compréhension, car les détenus constituent un public fort hétérogène. De plus, ce choix s'inscrit dans la lecture, que je me suis appropriée de Luc Ferry dans Homo Aestheticus <sup>3</sup>, qui met l'accent sur l'intersubjectivité esthétique. En effet, que l'on en discute alors que l'on ne cesse de dire que "les goûts et les couleurs ne se discutent pas" amène facilement à interroger la nature du jugement esthétique, et à s'interroger sur notre façon de parler comme si c'était un jugement objectif, alors que l'on sait que ce n'est pas le cas ! Lecture qui suscitait l'intérêt de mes élèves de classe terminale et qui a rencontré un écho similaire chez les détenus. Encore qu'on ne travaille pas de la même façon dans un lycée et une prison : les détenus ne sont pas des élèves mais des adultes prisonniers qui viennent à l'atelier pour diverses raisons et avec qui nous essayons de mener une réflexion philosophique. Il ne s'agit donc pas d'un exercice scolaire.

Avec mon exposé sur Foucault, il s'agissait de tout autre chose : cet exposé magistral, visant à introduire à la lecture de son oeuvre, s'adressait aux bénévoles de l'association qui animent dans les autres bibliothèques de Fleury des "cercles de lecture" au fonctionnement différent, bien sûr, de l'atelier philosophique. M'appuyant pour rédiger cette introduction sur le Que sais-je ? de Frédéric Gros<sup>4</sup> et sur l' Introduction à Michel Foucault de Jean-François Bert, mon but était de m'en tenir surtout aux trois "histoires" (de la folie, de la prison, de la sexualité), qui font de Foucault aujourd'hui un auteur incontournable, en n'oubliant pas les critiques que l'approche foucauldienne a pu susciter. C'est pourquoi, nous n'avons fait qu'évoquer le Foucault "structuraliste" des Mots et des choses au début de notre exposé : ouvrage difficile et quelque peu passé de mode. Or, nous n'avons eu guère de réaction de notre auditoire pourtant fort attentif. Il est vrai que cette demande de leur part manifestait, semble-t-il, leur difficulté à lire du Foucault. Quoi qu'il en soit, l'essentiel était de les aider à "entrer", comme on dit, dans tel ou tel ouvrage de Foucault qu'ils avaient à leur disposition. Je ne sais si j'y suis vraiment parvenu.

Par contre, avec les détenus de l'atelier, mon bref exposé a consisté à leur présenter seulement les trois moments de l'histoire de la sexualité que Foucault met à jour : l'antiquité gréco-romaine, le

christianisme et la société bourgeoise moderne. Comme on pouvait le prévoir, c'est la question de "l'homosexualité grecque" qui a entraîné des réactions problématiques de la part de certains. Mais cela a permis d'en parler, ce qui n'est pas si mal. Par contre la question de "l'aveu", qui est centrale pour Foucault, depuis l'avènement de l'ère chrétienne, n'a guère intéressé un public plutôt de confession et/ou de culture musulmane et, d'ailleurs peu à même de connaître l'existence des Pères de l'Eglise, que Foucault a mobilisés pour élaborer sa thèse.

De cette expérience en milieu carcéral, je garde, à chaque fois, le sentiment d'une certaine parenté entre le comportement des détenus et celui de certains de mes élèves lorsque j'exerçais dans un lycée technologique tertiaire à Paris : élèves qui étaient nombreux à manifester une certaine résistance à tout exercice scolaire si ce n'est à l'école elle-même. Mais, avec cette différence que la prison n'est pas l'école et que ce sont des adultes, dont on ignore qui ils sont et pourquoi ils sont là : là, en maison d'arrêt et là, à l'atelier de philosophie. Ce qui rend difficile d'en tirer quelque conclusion que ce soit.

---

(1) Il s'agit d'une exposition photos dans le couloir du D5 organisée par Lire c'est vivre et le Domaine départemental de Chamarande (Essonne), pour créer des espaces d'exposition d'art contemporain.

(2) Kant, Critique de la faculté de juger, traduction Alain Renaut, GF, 2008.

(3) Luc Ferry, Homo Aestheticus. L'invention du goût à l'âge démocratique, Le collège de philosophie, Grasset, 1990.

(4) Frédéric Gros, Michel Foucault, PUF, 1996. Jean-François Bert, Introduction à Michel Foucault, La Découverte, 2011.